

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Réunion du 15 février 2024



CA 2024 - 02 : Reprise par anticipation des résultats 2023 au budget primitif 2024

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué le 9 février 2024, s'est réuni le jeudi 15 février 2024, au Conseil Départemental, place Chatelet à Chartres sous la présidence de M. Christophe LE DORVEN, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

M. Christophe LE DORVEN

M. Francis PECQUENARD

M. Marc GUERRINI

M. Didier GARNIER

M. Stéphane LEMOINE

Mme Evelyne DELAPLACE

M. Olivier HOUDY

M. François BELHOMME

Mme Sylvie HONNEUR-BUCHER

M. Alain BELLAMY

Membre(s) excusé(s) :

Mme Emmanuelle BOUTET-GELINEAU représentée par Mme Evelyne DELAPLACE

M. Bertrand MASSOT

Mme Karine DORANGE

Mme Elisabeth FROMONT

M. Pierre SANIER

M. Jean-Pierre GORGES représenté par M. Alain BELLAMY

M. Eric GERARD

Membre(s) absent(s) :

Membre(s) excusé(s) ayant donné(s) pouvoir(s) :

Présents de droit :

M. Frédéric BLANC, directeur de cabinet de monsieur le préfet ; M. Laurent ARCHENault, payeur départemental

Excusé(s) :

M. Hervé JONATHAN, préfet d'Eure-et-Loir

Etaient présents avec voix consultative : Colonel Hors classe Sébastien GRAS, directeur départemental des services d'incendie et de secours ; David POUBEL, médecin de classe exceptionnelle, et les membres de la CATSIS : Capitaine David BOUTOILLE ; Sergent-chef Loïc BERTHELOM ; Capitaine Thierry BOURGEVIN ; Lieutenant Sylvain ESNAULT, référent sureté et sécurité

Excusé(s) : Commandant Emmanuel DUPONT, président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers d'Eure-et-Loir ; Capitaine Cédric ROBERGE représenté par le Capitaine Thierry BOURGEVIN ; Lieutenant Franck CATRY ; M. Thomas BENOIT ; Lieutenant-colonel Michaël ACHARD, référent sureté et sécurité ; Capitaine Jennifer DAVID, référente mixité et lutte contre les discriminations ; Sapeur 1^{ère} classe Gwenaëlle HALLIER, référente mixité et lutte contre les discriminations ; Adjudant Dominique GUILMIN, référent sureté et sécurité

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles, L1612-4, L3241-1 et L3312-7.

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M57 applicable depuis le 1^{er} janvier 2022 aux services départementaux d'incendie et de secours, notamment le titre 2 : les aspects budgétaires.

Vu l'adoption du référentiel M57 et du règlement budgétaire et financier le 10 novembre 2022.



Considérant que les orientations budgétaires pour 2024 intégraient une reprise et l'anticipation des résultats de l'exercice 2023.

Considérant que l'exécution du budget 2023 est terminée, il est possible de procéder à une estimation précise du résultat. Une analyse détaillée sera présentée à l'occasion de l'adoption du compte financier unique.

Les résultats 2023, proposés par le président du conseil d'administration et certifiés par le payeur départemental, s'établissent de la manière suivante :

Résultats 2023

Résultat cumulé de la section de fonctionnement	1 473 518,65 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	5 543 850,55 €
Solde des restes à réaliser	4 636 121,43 €

Conformément aux dispositions du référentiel M57, il est proposé l'affectation suivante :

Affectation du résultat 2023 au budget primitif 2024

(R002) Résultat de fonctionnement reporté	1 473 518,65 €
(R001) Solde d'exécution d'investissement reporté	5 543 850,55 €
(1068) Excédent de fonctionnement capitalisé	0 €

Le CASDIS, après en avoir délibéré :

- autorise le report en recettes de fonctionnement, au compte R002, du montant du résultat de fonctionnement disponible après affectations, soit 1 473 518,65 € ;
- autorise le report en recettes d'investissement, au compte R001, du solde d'exécution constaté fin 2023, soit 5 543 850,55 €.

Pour : unanimité

Contre : /

Abstention : /